



GUIDE POUR L'UTILISATION DE L'IMAGE DU DON DU SANG

Version 1.3 / 19.04.23/cov

Transfusion Interrégionale CRS (ci-après TIR) et Transfusion CRS Suisse (TCH) saluent et encouragent la production d'images ou de vidéos qui font la promotion du don de sang ou le présentent sous un jour positif. Toutefois et afin d'éviter une utilisation erronée ou abusive de ces images, TIR a établi les directives suivantes pour l'utilisation de prises de vue (photos et vidéos / films).

1. **L'accord** de toutes les personnes visibles sur les images (donneurs de sang, collaborateurs de TIR, bénévoles) doit être obtenu **avant** la réalisation des prises de vue, photos ou vidéos.
2. **Interdiction** de photographier ou de filmer un **donneur** qui fait **un malaise**.
3. Les images diffusées ne doivent **en aucun cas** être associées à des groupes d'intérêts particuliers et ne doivent pas contenir de messages à caractère politique, idéologique ou autres.
4. Merci de nous **indiquer** sur quels supports ou médias les images seront diffusées (voir ci-dessous).
5. Les **interviews** de collaborateurs TIR doivent être convenues au préalable avec le/la responsable des équipes mobiles sur place ou le responsable des médias, Adrian Fluri (+41 79 624 89 91 / medias@jedonnemonsang.ch).
6. TIR et TCH se réservent le droit de publier/partager les enregistrements réalisés sur leurs canaux en ligne (site web/médias sociaux). Pour ce faire, le matériel d'enregistrement utilisé doit être mis à la disposition de TIR.
7. La vente ou **l'usage commercial** d'images prises lors d'une collecte de sang est **interdite**, sauf avec l'accord préalable de TIR.

Coordonnées du responsable média / respectivement du photographe ou réalisateur :

Nom et prénom:	
Organisation / média:	
Email (direct):	
Téléphone mobile:	

Les photos et autres enregistrements seront diffusés sur les **supports / plates-formes / sites Web** suivants (**y compris** la date de diffusion svp) :

Par sa signature la personne ci-dessous, confirme **avoir pris connaissance et avoir compris** les directives relatives à l'utilisation des images du don du sang.

Lieu et date

Signature.....